

L'ajournement

● (1815)

Les établissements membres cotisent à la caisse d'assurance en fonction du montant des dépôts assurés qu'ils détiennent. Ces dernières années, cela a créé quelques frictions entre les membres. Les banques ont fait valoir qu'elles constituaient la principale source de financement de la caisse d'assurance, alors que c'étaient les sociétés de fiducie qui coûtaient le plus cher à cette dernière à cause des problèmes qu'elles créaient. Par exemple, lorsque le gouvernement de l'Ontario a repris en main trois sociétés de fiducie ontariennes, Crown, Greymac et Seaway, la Société d'assurance-dépôts a décidé de dissoudre graduellement ces compagnies au lieu de les fermer et de liquider leur actif. Certains dépôts ont donc été assurés au-delà du plafond de \$60,000. Comme je l'ai déjà dit, la limite est passée de \$20,000 à \$60,000 précisément à la suite de cette situation. Dans le cas de ces trois sociétés de fiducie ontariennes, la Société d'assurance-dépôts a accordé des prêts d'environ 950 millions tandis que les pertes se chiffraient à environ 650 millions.

Le 25 mars, la Société d'assurance-dépôts a été de nouveau mise à contribution pour renflouer la Banque commerciale du Canada. Elle a dû verser 75 millions. En raison de la loi qui la régit, la SADC est en mesure de garantir les dépôts étant donné que le gouvernement fédéral lui accorde une ligne de crédit de 1.5 milliard de dollars.

Je terminerai en disant que j'ai signalé deux problèmes auxquels la SADC doit s'attaquer rapidement à savoir la question des primes et celle des membres. La ministre a formé, en janvier, un comité du secteur privé qui s'est penché sur ce problème de même que sur la question de la divulgation en vue d'obliger les institutions membres à préciser à leurs clients quelle est l'assurance dont ils bénéficient. Depuis janvier, la faillite de Pioneer Trust a, de nouveau, mis la Société d'assurance-dépôts à contribution.

La ministre a dit qu'elle avait reçu le rapport préliminaire du comité et qu'elle espérait pouvoir le déposer bientôt. J'espère que nous aurons ce rapport avant d'entreprendre l'étude du Livre vert sur la réglementation des institutions financières canadiennes. Je pense qu'il faudra étudier les deux documents ensemble.

[Français]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en réponse à la question posée par mon honorable collègue de Trinity (M^{me} Nicholson) au sujet de l'assurance-dépôts, je souligne que l'honorable ministre d'État (Finances) (M^{me} McDougall) a désigné un comité du secteur privé chargé de réexaminer la loi et les opérations de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

M. Robert Wyman, de Vancouver, président du conseil de la firme Pemberton, Houston et Willoughby Inc. présidera le comité. Les membres seront M. Colhoun, de Toronto, vice-président du conseil de la National Victoria and Grey Trust Company et M. André Bérard, de Montréal, vice-président exécutif principal de la Banque nationale du Canada. M. Hugh Brown, de la firme Burns Fry Ltée, de Toronto, prètera son concours aux membres du comité.

M. Wyman compte de nombreuses années d'expérience dans le secteur des marchés financiers. Il est également chancelier de l'Université de Colombie-Britannique, M. Colhoun est

ancien président du conseil de l'Association des sociétés de fiducie du Canada et président sortant de la Fondation cardiaque de l'Ontario. M. Bérard possède de vastes connaissances du secteur des marchés financiers et est directeur de plusieurs entreprises.

Le comité aura pour mandat d'examiner le système actuel de l'assurance-dépôts en ce qui a trait à la hausse du volume de travail qui incombe à la Société, ainsi que sa relation avec le public assuré, les institutions financières membres et les administrations provinciales. Le comité se penchera sans doute sur la question de l'étendue de la couverture actuelle de l'assurance-dépôts.

Pour ce qui est des déposants de la Compagnie de fiducie Pioneer qui affirment avoir ignoré que leurs dépôts n'étaient pas assurés, ainsi qu'il a été discuté dans cette Chambre plus tôt aujourd'hui, la ministre d'État (Finances) a spécifiquement demandé au comité d'examiner les mesures qui pourraient être prises en vue de s'assurer que les déposants soient suffisamment informés.

Il est prévu que le comité Wyman aura terminé son rapport final d'ici un mois. Le ministre d'État (Finances) a déclaré que le rapport serait alors déposé en Chambre.

Entre temps, la ministre a également demandé à la SADC de considérer comme projet prioritaire la mise en vigueur d'un plan de communication aux institutions membres et à leurs clients de sorte que les déposants soient informés des dépôts qui sont assurés et de ceux qui ne le sont pas. Je sais que la SADC a déjà pris certaines mesures à cet égard.

Finalement, je répète les commentaires de la ministre, savoir que tous les aspects de la question d'assurance-dépôts seront discutés en détail lorsque le rapport du comité Wyman sera déposé.

● (1820)

LE TEXTILE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je soulève aujourd'hui une affaire qui a été abordée à la Chambre le 1^{er} mai 1985 au cours de la période des questions orales et qui s'adressait au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Il s'agit de mes préoccupations relativement à la viabilité de l'industrie du textile et du vêtement, non seulement dans les provinces de l'Ontario et du Québec mais dans ma propre ville de Drummondville. En ce mois de mai 1985, l'industrie du textile primaire et du vêtement est en pleine crise. Il ne serait pas d'ailleurs exagéré de dire que la survie même de l'industrie est en danger, de même que les investissements importants injectés au cours des dix dernières années et des milliers d'employés qui travaillent dans ce secteur.

La situation est extrêmement critique. Depuis 1974, le Canada a perdu près de 35,000 emplois se répartissant comme suit: 15,400 dans le textile primaire et 19,000 dans le vêtement. Dans le même temps, les fermetures d'usines ne se comptent plus. Cela est dû au désordre de l'économie mondiale dont la structure est en pleine mutation. Il y a eu redistribution marquée de la puissance industrielle au profit des pays exportateurs du Pacifique. En bref, la course à la compétitivité s'est accélérée au fur et à mesure qu'a ralenti la croissance de l'économie mondiale.